

PRÉAVIS N° : 65/24 RAPPORT DE LA COGEFIN AU CONSEIL COMMUNAL

Arrêté d'imposition 2025 et 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 12 septembre 2024 en compagnie de Monsieur Serge Demierre, Municipal des Finances. Notre commission tient à le remercier pour sa disponibilité et les réponses à nos questions. Notre commission a ensuite siégé le 17 septembre afin de valider le présent rapport.

Depuis le Conseil d'octobre 2020, le taux d'imposition communal est fixé à 72.5 % (72.5 points) de l'impôt cantonal de base. En 2024, ce taux est plus élevé que la moyenne cantonale (68,6 points), mais proche du taux moyen pour la Broye (71,4 points).

Les résultats de ces sept dernières années se sont bouclés par un excédent de revenus. Comme le fait remarquer la fiduciaire, les marges d'auto-financements sont bons pour 2022, et moyens pour 2023.

Au vu des investissements à venir, comme la jonction sud, centre-ville étape 2, interface de la place de la gare, la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition tel qu'actuellement fixé.

La marge d'auto-financement pour 2024, devrait se situer selon le budget à environ CHF 3 millions à fin 2024.

C'est pourquoi, la COGEFIN à l'unanimité de ses membres présents, lors du vote, vous propose d'accepter le taux d'imposition pour 2025 et 2026.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 65/24 ;
- ouï le rapport de la COGEFIN chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. adopte l'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026 tel que proposé par la Municipalité avec un taux d'imposition à 72.5 % de l'impôt cantonal de base,

2. fixe l'entrée en vigueur du présent arrêté d'imposition au 1^{er} janvier 2025, sous réserve d'approbation cantonale, article 33/1 de la loi sur les impôts communaux.

Personnes présentes lors du vote du 17 septembre 2024 :

Mesdames Céline OMBELLI et Sandrine BOSSE BUCHANAN et Messieurs Patrick SOPPELSA, Jakup ISUFI et Alexandre ANTHONIOZ.

Moudon, le 17.09.2024

La Rapportrice



Céline Ombelli

